



Carte scolaire 2026 : compte rendu des instances et analyses de la FSU-SNUipp 23

[Lire la déclaration intersyndicale du CSA du 2 avril 2026](#)

[Lire la déclaration intersyndicale du CSA de repli du 20 avril 2026](#)

Éléments démographiques : des chiffres, des chiffres... et si on parlait des élèves, des équipes et de leurs besoins ?

La baisse démographique est réelle et nécessite qu'on s'y intéresse. Cependant, elle ne doit pas être le seul élément observé. Or, l'IA dans son diaporama présente très majoritairement, si ce n'est uniquement, des éléments chiffrés, statistiques relatifs à la démographie au niveau national et départemental. A noter que les comparaisons des éléments creusois avec le niveau national ne sont pas opportunes tant les réalités sont différentes : qu'a à voir la Creuse avec les départements du 93, de 59 ou encore du 44 ?

Nombre d'élèves par classe moyen, nombre de professeur.es pour 100 élèves, nombre de naissances, projections, ... tous ces éléments sont intéressants mais ne peuvent constituer le seul support de débats !

Pour la FSU-SNUipp 23, un bilan complet permettant d'objectiver la réalité quotidienne du terrain du Service Public d'Éducation doit être fait : observation des besoins en remplacement, du nombre et de la typologie des saisines du pôle ressource **et** des RASSED, du nombre d'interventions effectives, observations du nombre de places en dispositifs, établissements et services (IME, SESSAD, DITEP, ULIS, UEMA, UEEA...) et du nombre d'élèves en attente de prises en charge... observation fine des conditions d'accueil et d'enseignement dans les classes...

Pour la FSU-SNUipp 23, c'est cet état des lieux, ces besoins objectivés qui doivent guider les choix de carte scolaire.

Baisse démographique et offre scolaire : le Service Public doit répondre aux besoins du public !

La baisse démographique est réelle et ne peut pas être niée. Elle doit amener à terme à s'interroger sur l'offre scolaire qui ne peut rester telle qu'elle a été il y a plusieurs décennies.

La FSU-SNUipp 23 a une position constante sur ce sujet :

- La baisse démographique doit permettre de dégager des moyens pour faire du « mieux » à moyens constants. Les réorganisations territoriales éventuelles ne doivent pas servir la politique austéritaire gouvernementale. Les moyens en Creuse doivent rester en Creuse !
- Il faut observer les critères suivants : proximité du Service Public, qualité des conditions de travail des personnels, qualité des conditions d'apprentissage des élèves.
- Il faut apprécier les situations de manière pragmatique, au plus près du terrain en tenant compte des réalités territoriales. L'offre scolaire ne s'observe pas de la même manière dans le bassin de Guéret que sur le plateau de Millevache !
- Tous les acteurs locaux et toutes les actrices locales, sur un territoire cohérent, qui n'est pas nécessairement celui d'une intercommunalité, doivent être associées aux discussions. Les décisions doivent être prises de manière démocratique. Les conseils d'école, instance où toute la communauté éducative (personnels, parents, élu.es) est réunie et où s'exerce la démocratie scolaire, doivent être consultés.
- Les moyens qui pourront être dégagés par restructuration du maillage des écoles sont plus que réduites. Plus d'une commune sur 2 n'a pas d'école en Creuse. Le Service Public est déjà bien éloigné des usagers et usagères. Il est indispensable de garder un Service Public de proximité !

OUVERTURES

Classes

Guéret, Jean Macé maternelle : ouverture 3^{ème} classe (60 élèves / 2 classes).

Saint Fiel Primaire : ouverture de la 7^{ème} classe (153 élèves / 6 classes)

La FSU-SNUipp 23 salue ces ouvertures nécessaires qu'elle a défendues.

Autres postes

DITEP : + 1 (ALEFPA)

Après questionnement, l'IEN indique qu'il est probable que le poste soit implanté à Aubusson (à définir dans un dialogue avec l'ALEFPA) et que les élèves concernés seront des élèves du 2nd degré.

La FSU-SNUipp 23 dénonce encore une fois un moyen premier degré utilisé pour une prise en charge 2nd degré.

La FSU-SNUipp 23 relève que dans le 1^{er} degré, il est constaté que de nombreuses prises en charges seraient nécessaires et/ou de nombreux besoins avec des orientations DITEP qui ne sont pas possibles faute de places. *Y aurait-il plus de besoins dans le 2nd degré ?*

Aucun élément n'est transmis pour justifier les choix d'implantation à Aubusson et la prise en charge second degré plutôt que 1^{er} degré.

Pour la FSU-SNUipp 23, s'il est indéniable qu'il faille des moyens DITEP en plus, il doit y avoir un poste pour les élèves du 1^{er} degré !

Poste régulateur.rice EBEP : + 1

Le bilan annoncé à la carte scolaire l'année dernière lors de la création des postes EBEP n'est pas donné contrairement aux engagements pris et malgré les nombreuses relances.

La FSU-SNUipp 23 dénonce la multiplication de ces postes en lieu et place de postes de maître.sses spécialisé.es de RASED à valence rééducative ; personnels qui peuvent assurer des missions d'urgence auprès des collègues en cas de situation complexes, comme les personnels régulateurs EBEP, mais qui peuvent également agir en prévention !

Enseignant référent : + 1

Un bilan justifiant la nécessité de créer un poste d'enseignant.e référent.e est fourni suite à la demande de la FSU-SNUipp.

R 2020 : 249 dossiers par ERSH en moyenne / 4 postes d'ERSH

R 2021 : 206 dossiers par ERSH en moyenne / 5 postes d'ERSH

R ~~2022~~ 2026 : 241 dossiers par ERSH en moyenne / 5 postes d'ERSH

Postes PAS : + 4

Les PAS sont constitués de 2 personnels : 1 relevant de l'Education Nationale et 1 relevant du secteur médico-social (éducateur.rice spécialisé.e). L'ARS finance le poste d'éducateur.rice. C'est une forme de contractualisation entre l'EN et l'ARS.

Pour la FSU-SNUipp23 si des besoins de prises en charge par des éducateur.rices sont identifiés, l'ARS doit pouvoir financer les postes pour répondre à ses besoins sans aucune contrepartie ou engagement quelconque de l'EN.

Pour la FSU-SNUipp 23, il ne doit pas y avoir d'obligation pour l'EN de fournir des moyens de coordination en plus qui ne donne pas lieu à des prises en charge directe sur le terrain, qui rajoute **encore** une étape et un interlocuteur dans les démarches et dont, de l'aveu de l'IEN ASH, les missions ne sont pas encore bien coordonnées avec les différents acteurs et actrices des pôles ressources.

La FSU-SNUipp 23 revendique la suppression des postes PAS et l'utilisation des 4 moyens à d'autres fins plus utiles.

CPD politique des territoires : + 1

A noter que le poste n'est plus intitulé "conseiller pédagogique politique des territoires" mais s'appelle maintenant "chargé de mission, conseiller de l'IA DASEN en matière de politiques territoriales de l'Education Nationale"

Formation continue : + 0,5

La FSU-SNUipp 23 s'étonne de cette augmentation de la quotité de décharge offerte pour cette mission alors que le volume de formation n'a pas augmenté et n'augmentera pas (malheureusement) entre cette année et l'année prochaine, que la formation continue est essentiellement gérée par l'EAFC et que l'année dernière l'IA, lui-même, a requalifié tous les postes de « brigades formation continue » en « brigades congés ».

Pour la FSU-SNUipp 23, la seule augmentation de travail constatée, est due au changement de politique vis-à-vis des autorisations d'absences pour les animations pédagogiques où le DASEN demande à « rattraper » des heures de formation quelle qu'elle soit. Cela occasionne un travail de pointage fastidieux et de suivi. La FSU-SNUipp 23 dénonce cette politique qui instille l'idée que les collègues sont redevables d'heures alors qu'ils et elles en font déjà plus qu'assez !

Postes mis en réserve : +1

La réserve est dorénavant de 1 poste.

Cette réserve peut être utile pour ouvrir des postes en juin, sans amputer la brigade de remplacement, pour des situations non prévues où des effectifs justifieraient une ouverture.

Pour la FSU-SNUipp 23, nombre de situations doivent obtenir une ouverture aujourd'hui. Garder un poste en réserve pour ouvrir en juin des classes dans des situations déjà connues aujourd'hui n'est pas acceptable. Pour la FSU-SNUipp 23, il faut ouvrir maintenant, avant le mouvement, pour que les équipes se constituent et préparent la rentrée avant les congés d'été !

FERMETURES

Suppressions de classes

La FSU-SNUipp 23 est intervenue pour dénoncer les conséquences des fermetures en avançant tous les arguments donnés par les équipes.

D'une manière générale, la FSU-SNUipp 23 dénonce des fermetures de classes qui vont dégrader les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves sans que les élèves et les équipes ne bénéficient de contreparties positives (en terme de remplacement et de prévention de la difficulté scolaire notamment).

Crocq (élémentaire 44/3 classes) :

Suppression d'un moyen à l'école élémentaire

Genouillac (68 élèves / 4 classes) :

Suppression de la 4ème classe

La Courtine (54 / 4 classes) :

Suppression de la 4ème classe

La Souterraine (133 élèves / 9 classes) :

Fermeture de la 9ème classe

RPI St Silvain Bellegarde - Bellegarde en Marche (36 élèves / 3 classes) :

Suppression d'un moyen à Bellegarde en Marche.

La FSU-SNUipp 23 dénonce ce choix qui va à rebours des intérêts des élèves et de la position des équipes.

Saint Sulpice les Champs (32 élèves / 3 classes) :

Fermeture de la 3ème classe

Autres postes

Plus de Maîtres que De Classes : - 2

Les postes supprimés sont retirés sur le REP de Bourgneuf et sur le secteur Lavaveix- Ahun-Chénérailles L'IA maintient le poste de PDMQDC à Prévert à la place de l'ouverture d'un poste d'adjoint.

La FSU-SNUipp 23 dénonce l'inéquité de traitement au sujet de ces 3 postes et continue de revendiquer le maintien des 3 postes de PDMQDC dont l'intérêt pour tous les élèves dont les plus fragiles est reconnu de toutes et tous !

CPD Numérique : - 1

PEMPR (Guéret 1) : - 1

IME Le Grand Bourg (APAJH) : - 1

IME Felletin (ALEFPA) : - 1

La FSU-SNUipp 23 dénonce avec force cette suppression qui va dégrader la capacité d'accueil de l'établissement, la qualité de l'accueil des élèves, de leurs conditions d'apprentissages, dégrader les conditions de travail des personnels et enfin dégrader le travail d'équipe.

Alors que les besoins sont prégnants et que des élèves sont sur liste d'attente, comment justifier un tel choix ?

La FSU-SNUipp 23 dénonce les fermetures de postes en établissement.

Par ailleurs, la FSU-SNUipp 23 revendique la création d'un poste d'IME pour les élèves d'âge maternelle. Cela nécessite un travail avec l'ARS pour qu'une association gestionnaire des IME puisse avoir un agrément pour accueillir des élèves de cet âge.

Politique de la ville et PRE : -1

Les situations sur lesquelles l'IA est revenu grâce aux mobilisations et aux interventions de la FSU-SNUipp 23

Vallière (40 élèves / 3 classes) :

L'IA maintient la 3ème classe. La mobilisation et les arguments avancés ont fini par être entendus !

Plus de Maître Que De Classes à Guéret (Ecoles Prévert)

L'IA, après interruption de séance et force d'arguments (au sujet des 3 PDMQDC de Creuse), maintient le poste. Si la FSU-SNUipp 23 s'en félicite pour l'école de Prévert (ce n'est d'ailleurs pas une avancée car nous sommes ici revenus à l'état initial avant la menace de fermeture), les 2 autres suppressions de PDMQDC sont d'autant plus inacceptables.

Les situations portées par la FSU-SNUipp 23 qui ne trouvent pas de réponses

Ecoles

Boussac élémentaire Pauline Roland :

demande d'ouverture de la 5^{ème} classe (88 élèves / 4 classes dont de nombreux élèves en situation de handicap)

Clugnat primaire :

demande ouverture 4^{ème} classe (59 élèves / 3 classes)

Fursac primaire :

demande ouverture 5^{ème} classe (87 élèves / 4 classes sans les TPS)

Guéret, Prévert maternelle :

demande de création d'un poste supplémentaire type « plus de maître que de classe » afin de répondre aux difficultés et aux besoins particuliers de cette école. D'une manière générale sur la ville de Guéret, la FSU-SNUipp 23 rappelle la nécessité absolue de travailler à une meilleure mixité dans les écoles.

Masbaraud, école primaire REP :

demande de 4^{ème} classe (60/3 classes).

L'IA renvoie l'étude de cette situation en juin.

La FSU-SNUipp 23 demande l'ouverture dès maintenant (mouvement des personnels, travaux nécessaires)

RPI Measnes / Lourdoueix St Pierre : demande 4^{ème} classe (62 élèves / 3 classes dont 27 élèves en maternelle)

La FSU-SNUipp 23 est intervenue sur toutes les situations dont elle avait connaissance.

Autres postes

Remplacement : il est inacceptable que l'IA ne crée aucun poste de remplaçant.es !

RASED : la FSU-SNUipp 23 continue de revendiquer le renforcement des RASED notamment par la création de postes de maître.sses spécialisé.es à valence rééducatives

VOTE

CSA SD du 3 avril : unanimité CONTRE

CSA SD de repli du 20 avril : FSU-SNUipp 23 et snudi-FO 23 : CONTRE / UNSA 23 : abstention

La FSU-SNUipp 23 dénonce :

- les fermetures de classes qui vont dégrader, dans les écoles concernées, les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves sans que les équipes ne bénéficient d'aucune contrepartie positive (remplacement et prévention de la difficulté scolaire),
- la multiplication des postes à profil hors la classe quand les moyens sur le terrain manquent cruellement !
- les injustices territoriales inacceptables : en l'absence de changement, l'école de Masbaraud, classée en REP accueillerait 60 élèves pour 3 classes quand dans le même temps d'autres écoles du département, hors REP, accueilleraient 20 élèves de moins pour le même nombre de classes ! Cherchez l'erreur ! Il faut ouvrir à Masbaraud dès maintenant pour permettre notamment à l'équipe de préparer la rentrée et à la municipalité d'engager les travaux nécessaires.
- le déploiement des PAS, à marche forcée, sans moyens dédiés

La FSU-SNUipp 23 continue de revendiquer :

- les ouvertures de classes là où elles sont nécessaires

- l'augmentation de la brigade de remplacement. Trop de journées de classes sont perdues chaque année. L'absence de réponse à cette difficulté structurelle est inacceptable.
- le renforcement des RASED pour prévenir les difficultés scolaires notamment comportementales plutôt que de tenter de les traiter une fois qu'elles sont installées !
- le maintien des postes en IME (notamment Felletin)
- le maintien des 3 postes de PDMQDC (et non uniquement à Prévert). Les suppressions des postes de PDMQDC sur le REP comme sur le secteur de Lavaveix-Ahun-Chénérailles sont inacceptables et sont devenues définitivement injustes. Ces postes sont nécessaires et permettent d'apporter du « plus » et du « mieux » à tous les élèves dont ceux qui sont les plus fragiles.
- la création d'autant de dispositifs et structures que nécessaires pour répondre aux besoins des élèves

Boycott du CDEN

La carte scolaire est à rebours des besoins des élèves. Le vote unanime CONTRE en CSA le 3 avril aurait dû conduire l'IA à revoir sa copie. Devant cette quasi-absence d'évolutions et les injustices supplémentaires dues aux nouveaux choix suite au CSA-SD du 20 avril 2026, la FSU-SNUipp 23 a appelé au boycott du CDEN.

Pourquoi ?

La FSU-SNUipp 23 n'est pas adepte de la politique de la chaise vide et est attachée au dialogue social... *quand il y en a !* Mais l'absence de volonté de l'IA de faire évoluer sa carte scolaire malgré le vote unanime contre et l'opposition qu'elle suscite est inacceptable. **Il s'agissait donc de montrer notre fort désaccord par ce boycott.**

Le boycott ne prive aucunement la communauté éducative d'une instance de dialogue social puisqu'un CDEN de repli aura bien lieu ce lundi 27 avril.

En revanche, **le boycott permet d'avoir un délai supplémentaire pour que l'IA puisse faire un autre projet de carte scolaire.** *Après 1 vote unanime Contre le 2 avril et 1 Vote quasi unanime CONTRE (1 abstention) le 20 avril, l'IA ne pouvait dans la même journée, du matin pour le soir, représenter le même projet de carte scolaire !*

Le boycott permet encore à la communauté éducative de se mobiliser, de rencontrer le DASEN...

Si le CDEN s'était tenu le 20 avril, la carte scolaire aurait été entérinée. Le vote unanime contre en CDEN, qui était nécessaire pour avoir un éventuel repli, était rendu d'autant plus incertain que l'unanimité n'avait pas été obtenu en CSA SD le matin même !

[Lire la déclaration de boycott du CDEN du 20 avril 2026 \(partagée au moins par plus de 20 membres / 30 : FSU-SNUipp 23, snudi-FO 23, PEP, FCPE, 2 élu.es du CD...\)](#)